

Avant propos

Le premier projet (1996 – 2000), intitulé « *Pour les orphelins de la société* », a eu une fonction identitaire capitale. Affirmant les valeurs de laïcité et de solidarité comme base de notre engagement, il a notamment éclairé les liens unissant les actions conduites aux origines de notre mouvement et les a inscrites dans le cadre des principes fondateurs de la fédération comme des actions de solidarité avec une fonction éducative et sociale au sein de l'école publique, en complémentarité avec l'Etat.

Le second projet (2000 – 2005), intitulé « *Avec l'école, pour une société plus solidaire* » a permis de développer nos actions dans des structures fonctionnelles relevant d'un des trois domaines de compétences des PEP (l'accompagnement de l'enfant et de la famille, le social et médico-social, l'éducatif et pédagogique). D'autre part, l'émergence de la fonction « Ressources » du siège fédéral et la nécessité de mettre en place des stratégies de communication et de formation ont constitué un apport essentiel. Dans un contexte régressif et complexe, les 5 années passées, marquées par un renforcement militant important, présentent un bilan positif sur lequel nous devons nous appuyer.

Le troisième projet (2006 – 2010), en prenant appui sur l'élan donné par notre second projet, et en s'appuyant sur nos textes de référence, nous conduit à nous donner comme objectif global l'accompagnement de la personne (enfant, jeune, adulte) et pour finalité son appartenance à la société, commune par l'accès égal de chacun aux droits à l'éducation, à la culture, aux loisirs, aux soins, au travail et à la vie sociale. Pour y parvenir dans un contexte politique économique et social qui accentue les inégalités et les régressions, il affirme la nécessaire évolution de notre Réseau vers l'autonomie financière, et par conséquent une redéfinition des structures et des fonctions de notre organisation départementale, régionale et fédérale.

Ce projet se veut une réponse aux quatre interrogations qui sont les nôtres aujourd'hui:

- 1 - Dans quel environnement politique, économique et social agissons-nous ?
- 2 - Quelles seront pour 2006 – 2010 les finalités associatives de nos actions ?
- 3 - Quels seront pour cette période nos priorités et nos partenariats ?
- 4 - Quelles propositions d'actions ferons-nous pour faire vivre ce projet et faire évoluer la structuration de notre Réseau ?

I - Dans un environnement de rupture politique, économique et sociale : un engagement solidaire nécessaire.

Depuis leur création, les PEP ont inscrit spontanément leur action dans le cadre du mouvement social et de la solidarité avec les plus en difficulté, réaffirmant au cours de ces dix dernières années leur engagement « Pour les orphelins de la société », puis « Avec l'école pour une société plus solidaire ». Ils ont montré tout aussi clairement leur attachement à l'Etat républicain, expression collective, de la puissance publique garant constitutionnel des principes fondateurs de notre République laïque, égalitaire et fraternelle, démocratique, sociale, et solidaire.

I – 1 : L'idéologie néo-libérale tente d'imposer sa suprématie

A l'image des pays les plus développés placés sous l'influence dominante d'une idéologie néo-libérale, la France, au sein de l'Europe, connaît une profonde transformation et conduit une politique de rupture et de développement des inégalités dans tous les domaines.

Il en est ainsi du développement préoccupant des inégalités à présent au cœur de notre société, opposant ceux dont la réussite est exhibée comme un modèle aux millions de « pauvres » (dont près de 2 millions d'enfants !), aux victimes de la relégation urbaine, de l'absence de mixité sociale ou de l'abandon de zones rurales trop excentrées, aux jeunes à la recherche d'un emploi forcément « précaire ». Il en est ainsi de lois toujours plus répressives au nom de la sécurité ou de la lutte contre l'immigration, réduisant les libertés individuelles et chassant l'étranger au nom de la peur de l'autre.

Il en est ainsi du développement d'entreprises, mettant en concurrence secteur public et secteur privé, sans référence au droit du travail ni aux acquis sociaux des pays les plus avancés.

Il en est ainsi de la mise à mal de la solidarité nationale, nécessaire face au chômage, à la pauvreté, à la maladie, à la vieillesse, à laquelle on veut substituer une réponse caritative privée ou familiale.

Il en est ainsi d'une Ecole qui remplit incomplètement, malgré tous les efforts de ses acteurs, ses missions d'éducation, d'apprentissage, de socialisation, de promotion et de formation des futurs citoyens, hommes et femmes, de « vivre ensemble » et qui ne parvient plus à lutter contre l'approfondissement des écarts sociaux.

Dans nos régions, nos départements, nos communes, la mise en œuvre ultime et souhaitable de la décentralisation, sous couvert de transfert de compétence et de proximité, rend responsables les collectivités territoriales de services dont l'Etat ne veut plus assurer la charge financière. Ce désengagement de l'Etat a déjà débuté dans la gestion des services publics, confiés au secteur marchand, dont l'accès, pas plus que l'égalité de traitement des citoyens, n'est garanti à tous (énergie, communications, soins, transports, éducation...).

I – 2 : L'engagement pour le maintien du Contrat Social dans la République

Cette société qui réagit à l'absence de croissance et au chômage par l'individualisme, voire le repli communautariste, la violence contre les biens et les personnes, l'absence de dialogue et la régression sociale, la mise à l'écart des jeunes, est en passe de vivre l'abandon des principes républicains de liberté, d'égalité, de fraternité et de solidarité.

Nous observons les signes d'une grave et profonde rupture du Contrat Social qui a fondé notre République et qui rassemble tous ceux qui veulent vivre dans un état démocratique.

Dans un tel contexte, notre engagement militant ne peut être que plus conscient, plus réfléchi, plus fort, se référant historiquement à la source même de nos valeurs et à la continuité de nos actions, s'appuyant sur une analyse rigoureuse des réalités économiques et sociales, et dans le même temps, rattachant résolument nos établissements et services au secteur de l'économie sociale et solidaire. C'est cette démarche qui nous permettra de définir et préciser les finalités de nos actions futures.

II - Des finalités adaptées aux besoins éducatifs et sociaux

Nos finalités actuelles restent fidèles à nos engagements originels, mais traduisent l'exigence d'apporter, dans une démarche globale de transformation sociale, des réponses adaptées aux besoins nés d'une société où se creusent plus profondément la pauvreté, les inégalités, l'exclusion.

II – 1 : Réaffirmer notre complémentarité avec l'école et l'élargir à l'environnement social de la personne

Au moment où l'école publique est confrontée à une « marchandisation » en expansion de ses services, nous réaffirmons que les PEP sont non seulement complémentaires, mais nécessaires à l'accompagnement des enfants, des adolescents, des familles, à tous les niveaux de la scolarité par nos actions dans et hors l'école. Cet accompagnement, possible tout au long de la vie, s'adresse plus particulièrement aux familles les plus exposées afin de leur faciliter l'accès aux droits fondamentaux à l'éducation, à la culture et aux loisirs. Ce faisant, nous restons en cela fidèle aux principes de l'éducation populaire.

II – 2 : Développer, pour tous, avec chacun, un réseau de solidarités

Indissociable de chacune de nos actions, la solidarité relève dans l'Etat républicain de la conscience que les hommes ont de leur responsabilité dans la recherche de l'égalité et dans l'accès de tous aux droits et à une égale dignité. La solidarité met en place une interdépendance, voulue entre tous les êtres humains, libératrice et émancipatrice. Librement consentie, elle permet la réalisation de soi. Pour les PEP, et les associations partageant les mêmes préoccupations et les mêmes valeurs, elle s'exerce au quotidien dans le cadre de gestion de l'économie sociale et solidaire.

II – 3 : Faire vivre la laïcité dans la société

Condition de la justice sociale, fondement de la démocratie, la laïcité est à la fois un principe constitutionnel et une morale collective favorisant, par la séparation du politique et du religieux la cohésion sociale, l'égalité effective entre les sexes, l'accès à la citoyenneté, la lutte contre la xénophobie et le communautarisme, le respect des personnes. Valeur fondatrice des PEP, elle trouve une application concrète dans chacun de nos projets, dans nos établissements et services comme dans nos partenariats avec les collectivités publiques ou d'autres organisations, dans nos relations et nos pratiques professionnelles avec les enfants, les jeunes, les adultes ou les familles.

II – 4 : Aller vers une société d'appartenance dans une perspective de transformation sociale

Afin de prévenir l'exclusion, de lutter contre les discriminations, la pauvreté, de donner aux personnes en situation de handicap (enfants ou adultes) et à leurs familles toute responsabilité dans la mise en œuvre de leur projet de vie, nous considérons comme essentiel le développement, dans son principe et avec les acteurs, du concept d'appartenance. Celui-ci postule - dépassant intégration ou inclusion - que l'enfant ou l'adulte, exclu, victime d'une discrimination, en difficulté sociale ou d'insertion, est d'abord une personne appartenant à la société et à ce titre doit jouir dans tous les aspects de sa vie des mêmes droits à la vie sociale, affective et citoyenne et du même respect.

III – Nos priorités de développement et nos partenariats pour le Réseau

Quatre priorités, liées et inter agissantes, s'affirment pour la période 2006 – 2010.

- ✓ Développer nos actions en apportant une réponse plus globale aux besoins éducatifs et sociaux identifiés
- ✓ Développer le rôle de la fédération comme tête d'un véritable réseau national PEP doté d'un pôle ressources vecteur du développement, d'une communication professionnalisée et d'outils efficaces de mutualisation,
- ✓ Développer nos partenariats dans une logique de territorialisation de nos actions et renforcer nos coopérations au niveau européen et international
- ✓ Développer notre vie associative, en accroître la qualité et l'efficacité

Ces priorités s'inscrivent dans un projet global de développement s'appuyant sur notre fonctionnement statutaire.

Il répond, en termes de mission éducative à la poursuite indispensable de nos actions de complémentarité au service public d'éducation et au développement de nos actions en direction des personnes que la vie a fragilisées.

Il répond, en termes de gestion de nos établissements et services aux caractéristiques des entreprises de l'économie sociale et solidaire

Il répond enfin, en termes de démarche de lutte globale contre la précarité et l'exclusion en s'inscrivant dans les perspectives nouvelles de campagnes nationales s'adressant directement à un très large public.

III – 1 : Développer nos actions en apportant une réponse cohérente aux besoins éducatifs et sociaux identifiés

La définition des trois secteurs de compétences du projet 2000 – 2005 (SEP – AEF – SMS) a permis une structuration fonctionnelle et une meilleure identification de la diversité de nos actions, mais elle a aussi contribué à freiner les interactions permettant la prise en considération de la personne dans sa globalité. C'est pourquoi une dimension transversale est identifiée à partir de laquelle se définissent deux domaines suivant les personnes concernées et les actions proposées.

Une dimension transversale à toutes nos actions est identifiée : l'accompagnement de la personne

Le projet 2006 – 2010 met au premier plan l'accompagnement de la personne (enfant, jeune, adulte) et de la famille comme principe de cohérence, clé de l'opérationnalité de chacune des actions conduites par notre réseau.

Cette fonction d'accompagnement traverse l'ensemble de nos secteurs d'activité, pédagogique, éducatif, social et médico-social, thérapeutique, culturel, loisirs...

Elle s'exerce avant tout comme une démarche et place la personne, responsable de son projet de vie librement défini, au cœur des préoccupations et de l'action. Les établissements et services PEP sont ainsi les interlocuteurs et les partenaires de la personne accueillie ou de son représentant légal..

Elle s'applique dans :

➤ **le domaine des actions pédagogiques, éducatives, culturelles et de loisirs :**

Il concerne les classes de découvertes, les vacances, loisirs et séjours familiaux pour tous et les actions scolaires et périscolaires (clsh, accompagnement de la scolarité, contrats éducatifs...).

➤ **le domaine des actions pour les personnes dites « à besoins spécifiques » :**

Il concerne les réponses aux besoins des jeunes et des adultes en situation de handicap, les actions pour l'accompagnement social, médical et professionnel des personnes et la scolarisation des élèves malades ou accidentés à domicile.

III – 2 : Développer le rôle de la fédération comme tête d'un réseau national PEP doté d'un pôle ressources vecteur du développement, d'une communication professionnalisée et d'outils efficaces de mutualisation

➤ La fédération, tête d'un véritable réseau national

Avec ses 98 associations départementales et ses unions régionales, la fédération constitue un ensemble riche de sa diversité et sa complexité. Les associations départementales, associations juridiquement responsables, ont chacune une histoire singulière et ont ainsi développé des actions diversifiées, avec ou sans patrimoine immobilier, en recherchant leurs propres équilibres économiques et de développement. Ainsi, leur très grande hétérogénéité rend nécessaire des projets de développement différents. Les besoins de solidarité et les exigences économiques imposent à présent une stratégie concertée de développement mutualisé, à mettre en place avec souplesse soit au niveau inter départemental, soit au niveau des unions régionales, afin de valoriser leurs actions, d'accentuer leur efficacité, de renforcer leur situation financière ou patrimoniale.

La fédération, dans le cadre de ses instances statutaires, de l'équipe du siège fédéral et des groupes de travail et de concertation, s'attachera à mettre en place :

➤ Un pôle ressources vecteur du développement

Un pôle ressources constituera par sa large capacité d'intervention, l'objectivité de sa méthode et l'autorité de ses conclusions, la référence d'expertise de notre fédération.

Il sera un outil de diagnostic, d'analyse et d'aide au développement au service des associations départementales, de leurs établissements et services dans l'ensemble de leurs domaines d'activité (dossiers projets ou évolutions, relations avec les tutelles et les collectivités territoriales, finances, patrimoine, management, droit, gestion du personnel, démarche d'évaluation de la qualité, labellisation...).

Composé de personnalités aux compétences reconnues (membres du siège, élus, professionnels du réseau...) intervenant à la demande des associations départementales ou de la fédération, il rendra compte au conseil d'administration de son activité, de ses avis et préconisations.

➤ Une communication professionnalisée

Une stratégie de communication professionnalisée et conçue comme un élément de la politique de la fédération sera développée. Elle permettra aussi bien la reconnaissance nationale de notre identité et de notre « image » PEP par le grand public que notre contribution aux débats de société nous concernant. Dans le même temps, le développement de l'outil pratique (notamment de documentation) constitué par notre site « lespep.org » sera poursuivi.

➤ Des outils efficaces de mutualisation

Seront créés ou développés :

- des outils de mutualisation rénovés portant sur l'organisation territoriale de nos activités et la recherche de nouvelles ressources financières (fonds de placement, fonds régional...)
- la rationalisation de la gestion des emplois afin d'affirmer l'efficacité et la solidarité nécessaires à notre développement.
- une coordination renforcée (régionale et fédérale) dans les secteurs « conventionnés » et « non conventionnés » permettant d'optimiser les résultats et de répondre de manière adaptée aux demandes sociales et éducatives.
- un dispositif de formation professionnalisé et adapté à chacun des acteurs du réseau, apportant des réponses aux plans de formation des associations départementales et des unions régionales, à partir des besoins des établissements et des sièges, y compris le siège fédéral.

➤ **Une démarche d'évaluation continue en vue de l'amélioration de la qualité de nos actions** dont la généralisation à l'ensemble du réseau national sera impulsée et accompagnée par le siège fédéral

III – 3 : Développer nos partenariats dans une logique de territorialisation de nos actions et renforcer nos coopérations au niveau européen et international

➤ **Développer nos partenariats dans une logique de territorialisation de nos actions**

Sous ses diverses formes, le partenariat constitue un objectif nécessaire qui permet de donner du sens à une prestation de service, de la fonder sur des valeurs, sinon partagées au moins reconnues, et de se situer dans une perspective de développement. Ainsi, la cohérence de nos actions doit aussi se construire comme une réponse aux besoins observés, dans une définition de plus grande proximité de nos missions qui demeurent en complémentarité avec les services de l'état, et maintenant avec les différentes collectivités territoriales et avec le monde associatif.

Avec l'Education Nationale et les autres services de l'Etat

L'évolution des relations avec l'Etat conduit le réseau PEP à ajuster sa réponse aux priorités nationales, régionales et départementales identifiées en veillant à promouvoir ses objectifs propres et ses valeurs.

Ces ajustements s'imposent également pour les activités faisant l'objet de conventions avec les services déconcentrés de l'Etat (Education nationale, Santé et solidarité, Jeunesse et sports, Travail et emploi, Cohésion sociale, Justice ...).

Avec les collectivités territoriales

Compte tenu des transferts de compétence très importants liés à la décentralisation, les départements et les régions deviennent des interlocuteurs privilégiés.

Le conventionnement pluriannuel devra être recherché à partir de l'identification des nombreux besoins éducatifs ou sociaux qui sont aujourd'hui de la compétence des conseils municipaux, généraux ou régionaux. On portera une attention toute particulière aux nouvelles collectivités (communautés d'agglomération, communautés de communes, pays, etc...) et aux zones périurbaines et rurales, souvent oubliées dans les dispositifs actuels et dans lesquelles se concentrent de fortes difficultés éducatives et sociales.

Avec les autres associations

Les liens avec les autres associations complémentaires de l'enseignement public seront confortés et la pratique de conventions de partenariat engagée avec des associatives nationales représentatives d'usagers ANPEA, ANPEDA, Handicap International sera poursuivie et développée au niveau national, régional et départemental.

D'autres partenariats seront recherchés chaque fois que des convergences d'idées et de partage de valeurs seront identifiées.

Avec d'autres partenaires

Des partenariats avec d'autres organismes seront recherchés, renforcés et contractualisés :

- avec nos partenaires institutionnels (CNAF, URCAF, CAF, CNAM, URCAM, CPAM)
- et avec les fondations, groupes financiers ou mutualistes...dans le respect de nos valeurs.

➤ **Renforcer nos coopérations au niveau européen et international**

Les coopérations européennes et internationales représentent aujourd'hui une urgente et impérieuse nécessité pour notre réseau national.

Dans ce cadre, les PEP participeront à la promotion d'un modèle social européen, à la lutte contre la précarité et l'exclusion, à l'insertion des personnes handicapées, à l'élaboration de dispositions européennes concernant les services aux personnes, au développement d'un dispositif d'enseignement et de formation de qualité pour tous.

III – 4 : Renforcer notre vie associative, en accroître la qualité et l'efficacité

➤ **Développer de manière significative les adhésions**

La vie de notre réseau et son développement reposent par principe sur l'accroissement significatif des adhésions, principe vital et substance du mouvement associatif. C'est par l'engagement régulier libre et responsable de nouveaux acteurs, forts de leurs convictions humanistes et de leur indépendance, venant de tous les horizons socioprofessionnels, et prêts à s'impliquer dans l'une ou l'autre de nos actions que nous nous renforcerons durablement. Dans cette perspective renouvelée, une campagne nationale d'adhésions et de dons, est indispensable au développement de nos missions et permettra à de nouveaux militants de se joindre à nous.

➤ **Développer systématiquement tous les aspects de la vie statutaire démocratique de notre mouvement**

La vie démocratique, conforme aux statuts de l'ensemble des instances existant aux différents niveaux infra départementaux, départementaux, régionaux et fédéraux, fera l'objet d'une attention particulière puisqu'elle garantit l'existence du dialogue et des débats nécessaires dans le secteur associatif ainsi que la validité des décisions prises.

L'existence de commissions, groupes, sections, associant dans le dialogue administrateurs, directeurs de service, personnels et usagers dans le respect de la qualité et de la diversité sociale de nos militants, sera encouragée comme s'inscrivant dans la démarche habituelle, aussi bien dans le milieu associatif qu'au sein des entreprises d'économie sociale, de construction de projet, de suivi et d'évaluation de l'amélioration de la qualité, voire de vie démocratique ou de gestion de crise.

Ainsi nous assurerons l'indispensable qualité de nos activités gestionnaires, la vie démocratique de nos instances statutaires, mais aussi l'élaboration collective de nos orientations associatives et de nos projets d'actions, tout comme nous favoriserons l'engagement de nouvelles générations militantes.

➤ **Proposer, lors de l'assemblée générale annuelle, une évaluation des actions conduites par la fédération dans chacune de nos 4 priorités de développement.**

La mise au point d'une motion annuelle d'orientation lors de l'assemblée générale de la fédération, inscrite dans nos dispositions statutaires actuelles, pourrait très utilement s'enrichir, selon des formes à préciser, d'un bilan annuel évoluant vers une évaluation interne de la mise en application des quatre priorités d'actions définies dans le projet. Cette démarche permettrait avec efficacité de prendre la mesure des ajustements souhaitables ou indispensables.

➤ **Disposer d'un projet comme outil de développement à tous les niveaux**

Si l'existence d'un projet fédéral, régional, départemental, est une garantie pour la vie statutaire, il doit aussi constituer, comme outil de développement politique économique, social et culturel, le vecteur incontournable du développement de chacune de nos associations départementales, de nos unions régionales, et à plus forte raison de la Fédération qui a la responsabilité de les impulser. Il s'impose à l'entreprise d'économie sociale et solidaire. Il doit devenir pour les unions régionales le lien de solidarité qui permettra soit d'accroître l'envergure de nos actions, soit d'apporter une entraide, en unissant les moyens ou les compétences d'associations départementales qui pourront ainsi se renforcer par la création d'activités nouvelles.

L'articulation et l'harmonisation des divers projets, de celui de la fédération à celui de chaque établissement, feront de chacun d'entre eux un outil pour l'action dont la cohérence contribuera à renforcer solidairement chacune de nos structures.

IV - Des propositions d'actions et de restructurations pour faire vivre notre projet

Une programmation pluriannuelle de nos actions s'appuyant sur une réflexion stratégique proposée par les instances statutaires et préparée par les travaux des commissions, pôle ressources, groupes, séminaires nationaux agissant comme experts et représentatifs de notre fédération est aujourd'hui possible et souhaitée par l'ensemble de nos militants et personnels.

Ce dispositif d'envergure nationale ne peut que renforcer les relations régulières et nécessaires entre fédération, unions régionales, associations départementales. Il permettra la mise en œuvre de notre projet dont il rendra opérationnel les priorités et finalités ci-dessus définies.

La mise en œuvre de ce nouveau projet nécessite de définir nos priorités d'action dans le cadre d'un calendrier de mise en œuvre sur trois ans. Une motion d'organisation, votée par l'assemblée générale en même temps que le projet fédéral, précise les mesures opérationnelles à mettre en œuvre autour de trois thèmes :

- Garantir un maillage territorial par l'élaboration d'une stratégie de développement dans chaque association départementale dans une cohérence régionale et nationale,
- Faire évoluer le siège de la fédération pour répondre à cette stratégie de développement,
- Adopter de nouveaux outils (ressources financières et humaines) nécessaires à cette stratégie.